Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 4764

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d''information")) Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce spécialité Métiers touristiques de la découverte économique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Angers Modalités d'élaboration de références : CNESER Président de l'Université d'Angers, Recteur de l'académie, Président de l'université d'Angers, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

334 Accueil, hotellerie, tourisme, 341 Aménagement du territoire, urbanisme, 342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées :

Cette licence professionnelle forme des professionnels du tourisme spécialisés dans le tourisme de découverte économique (visites d'entreprises, musées techniques et parcs scientifiques), et dans la découverte des savoir-faire techniques du patrimoine industriel, des écomusées, des musées techniques et des entreprises en activité.

Capacités attestées :

Les diplômés sont capables d'organiser des circuits de visites techniques en entreprises, en musées techniques et parcs scientifiques ou dans des sites industriels et technologiques.

Ils peuvent conseiller les entreprises qui ouvrent ou souhaitent ouvrir leurs portes au public.

Ils sont à même d'accueillir et de renseigner les visiteurs sur les savoir-faire techniques de l'entreprise, du musée technique ou parc scientifique.

Ils sont aptes à :

- analyser la réalité du patrimoine économique des entreprises, des sites industriels, des musées techniques et parcs scientifiques
- établir un diagnostic des situations présentées en matière d'ouverture et de visite d'entreprises, de musées techniques et parcs scientifiques
- élaborer et concevoir un plan d'action annuelle d'accompagnement des entreprises, des musées techniques et parcs scientifiques dans leurs démarches d'ouvertures,
- agir en partenariat avec les entreprises et le cadre administratif et institutionnel du tourisme,
- établir et suivre un budget d'ouverture et d'accueil du public en entreprise, en musée technique, en parc scientifique,
- communiquer et promouvoir des projets de valorisation et de développement touristique dans le domaine de la découverte économique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants: Chargé de projet touristique en entreprise, en musée technique, en parc scientifique

Chargé de mission pour un groupement d'employeurs

Chargé de promotion et de communication en entreprise, en musée technique, en parc scientifique

Animateur économique auprès des institutions du tourisme : Offices de tourisme, Comités régionaux et départementaux du tourisme...

Conseiller « Tourisme de découverte économique » auprès des Chambres Consulaires : Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres d'Agriculture, Chambres des Métiers...

Chargé d'études auprès de cabinets conseils spécialisés dans le tourisme et l'économie

Agent d'accueil et guide en entreprise, en musée technique, en parc scientifique

Chargé de mission « sécurité visites » pour une entreprise

Responsable boutique en entreprise ouverte au public, en musée technique, en parc scientifique Chargé d'accueil du public en entreprise, en musée technique, en parc scientifique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802: Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes

UE 1 : Langages et communication : Langue A : anglais, Langue B : allemand, espagnol, russe, chinois, Techniques de communication, Informatique

UE 2 : Formation scientifique et technologique : Connaissance du monde de l'entreprise, Patrimoine industriel et technique, Concepts et structures du tourisme de découverte économique en Europe, Observation économique des clientèles de tourisme de découverte économique, Certifications et labels liés au monde de l'entreprise

UE 3 : Management et gestion : Gestion financière, Droit du travail et des activités commerciales, Marketing appliqué au tourisme de découverte économique, Démarche qualité appliquée au tourisme, Réglementation du tourisme et des sites ouverts au public

UE 4 : Formation professionnelle : Conduite de projet, Suivi du projet tutoré

UE 5 : Métiers : Interprétation et médiation touristique dans l'entreprise, Parcs scientifiques et techniques, Organiser un événement en lien avec le tourisme de découverte économique, Techniques de guidage, Métiers d'art, Techniques de vente adaptées à un espace boutique

UE 6 : projet tutoré

UE 7 : Stage

1/ Les unités d'enseignement et les matières qui les composent sont affectées de « crédits » ECTS.

2/ Chaque unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, qui sont évalués soit par contrôle continu, soit par un examen terminal.

3/ La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement d'une part, et les unités d'enseignement d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

4/ La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

5/ Les crédits correspondant aux unités sont acquis dès lors que les conditions énoncées ci-dessus sont réunies.

6/ Lorsqu'il n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant valide les crédits correspondant aux unités pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Ces unités et les crédits correspondant font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

7/ La seconde session a lieu au plus tôt deux mois et au plus tard trois mois après la 1ère session.

8/ La licence est délivrée avec la mention :

- Passable si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20
- Assez bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20
- Bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20
- Très bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 16/20

Ces mentions sont liées à l'obtention d'une moyenne en projet et en stage située au minimum dans la fourchette de la mention correspondant à la moyenne générale.

9/ Les étudiants en formation continue passeront les épreuves des unités pour lesquelles ils n'auront pas obtenu de dispense par la validation d'acquis.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	Х		idem
En contrat de professionnalisation		Χ	
Par candidature individuelle	Х		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	Х		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Χ

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Autres sources d'information :

http://www.univ-angers.fr

Lieu(x) de certification :

 $\label{leq:leading} \mbox{Lieu}(x) \mbox{ de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur:}$

Université d'Angers

Historique de la certification :